

Sujet : [INTERNET]

De : Cassandra De Pinho <depinhocassandra@gmail.com>

Date : 28/11/2021 18:04

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Bonjour je soussignée Cassandra De Pinho demeurant à 1 le poirier 79179 Vernoux sur Boutonne.

Je suis favorable à la création du parc éolien des chaumes de paizay naudouin embourie, pour moi c'est une solution d'avoir de l'énergie non polluante.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Fwd: Contribution enquête publique projet éolien des chaumes

De : Pierre LANDRÉ <lepiare@gmail.com>

Date : 28/11/2021 18:17

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

LANDRÉ Pierre

lepiare@gmail.com

Début du message réexpédié :

De: Pierre LANDRÉ <lepiare@gmail.com>

Objet: Contribution enquête publique projet éolien des chaumes

Date: 28 novembre 2021 à 18:09:46 UTC+1

À: pref-observations-enquetes-publiques@charente.gouv.fr

Cc: mairie@pne16.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte **ma totale opposition à ce projet éolien** aux motifs suivants :

Énergie renouvelable

Tout le monde est pour l'énergie renouvelable.

Le SRADDET propose un mix énergétique.

La question ici est la suivante : est-ce que l'éolien est ici sur Paizay-Naudouin Embourie le plus opportun des divers types d'énergie renouvelable ? Il n'y a aucun comparatif.

En Allemagne par exemple, dans des territoires ruraux comparables, il y a tout un réseau de microcentrales de méthanisation. C'est une alternative en énergie renouvelable.

Coût en énergie grise et en CO₂ pour la production de ces éoliennes

Il est indiqué que cette extension permet d'économiser 40 000 t de CO₂ par an : très bien.

Mais qu'en est-il de l'énergie grise et des émissions de CO₂ nécessaire pour la construction et la mise en place de ces éoliennes ? Combien d'années de fonctionnement sera-t-il nécessaire pour les compenser ? Cette durée est-elle supérieure ou inférieure à la durée normale de fonctionnement ?

Où sont produits les éléments constitutifs de ces éoliennes et où sont-elles assemblées avant d'être montées ? Si les éléments de bases sont fabriqués en Chine, ce sont des centrales à charbon extrêmement polluantes en termes de CO₂ qui fournissent l'énergie.

Le transport se fait par bateaux utilisant de fioul lourd extrêmement polluant en termes de CO₂ qui fournissent l'énergie.

Si c'est en Allemagne qu'elles sont assemblées, ce sont des centrales à lignite très polluantes en termes de CO₂ qui fournissent l'énergie.

Sont à rajouter le transport et le montage final.

Quelle est la quantité de CO₂ anthropique fossile ainsi utilisée pour ce projet augmentant ainsi les gaz à effet de serre* ? Ces données manquent. Comment seront-elles compensées ?

Quel est le bilan carbone de ce projet ?

Il faudrait ne pas se retrouver dans la situation des panneaux photovoltaïques fabriqués en Chine et installés en France : leur fabrication et installation équivalent à 30 ans d'utilisation d'économie de CO₂ pour une durée de vie estimée à 20 ans*. Résultat : ils produisent une augmentation de CO₂ anthropique fossile augmentant l'effet de serre et aggravent le changement climatique. L'inverse de ce qui est présenté. Pour ce projet de Paizay-Naudouin Embourie, quelles sont les données ?

Puissance installée et puissance de production

Quelle est la puissance installée et quelle est la puissance de production ?

Comme les éoliennes ne fonctionnent que s'il y a du vent, la puissance nominale de production en cas de vent serait de 20 % de la puissance installée, ramenée à 2 à 5 % en moyenne annuelle*.

Cela impose des centrales à gaz de puissance équivalente pour pouvoir prendre immédiatement le relais en cas d'absence de vent. Où seront construites ces centrales à gaz de substitution (ou comment cette substitution sera-t-elle réalisée) ? Quelle quantité de CO₂ fossile sera-t-elle nécessaire en substitution ?

Il n'est question d'aucune installation de stockage d'électricité auprès de ces éoliennes. Pourquoi ? Des centrales à inertie en béton existent. Plus elles sont près des éoliennes, plus elles sont efficaces.

Quel est l'objectif de production de ces éoliennes : pour une utilisation locale et une indépendance énergétique locale ou pour alimenter le réseau (et s'y perdre) ? Les infrastructures de connexion existent-elles en nombre et qualité suffisante au niveau local, régional et national ou même international ?

À noter qu'actuellement, en Californie qui a démantelé ses centrales nucléaires pour ne miser que sur de l'éolien et du photovoltaïque, avec des températures de 50 °C la nuit et pas de vent, leur peu de centrales à gaz ne suffisent pas à alimenter les climatiseurs : il y a des coupures d'électricité ! Est-ce l'avenir qui se prépare pour la Charente et/ou la Nouvelle-Aquitaine ?

* Référence : présentation de M. Jean-Marc JANCOVICI, ingénieur-conseil, à la commission du Sénat sur les énergies renouvelables, éoliennes et panneaux photovoltaïques.

Intégration paysagée et choix d'orientation paysager

Il est présenté une intégration paysagère : bien.

Mais ce n'est pas ce qui est demandé.

Passer d'une ligne de 4 éoliennes dans un paysage ouvert est un changement fondamental.

C'est un changement de paradigme du tout au tout.

Il n'est pas question de se contenter d'une simple étude d'intégration d'habillage paysager.

Doivent être définies des options de choix d'objectifs de gestion esthétique du paysage dans le projet lui-même. Quels sont-ils ? Ces choix doivent être clairs. L'habillage vient après.

Tout un travail de choix collectifs d'aménagement a été réalisé dans le cadre du projet de PLUi. Le choix a été fait de conserver l'aspect paysager existant de grandes zones boisées, du bocage existant et des perspectives ouvertes actuelles. L'implantation de 4 éoliennes est en complète contradiction avec ces choix : **zone A où les éoliennes ne sont pas autorisées**.

Une mise en cohérence du projet d'aménagement du territoire des élus au sens paysager et de ses objectifs doit être réalisée avec cette extension du parc éolien. Cela n'apparaît pas clairement dans ce projet. Il reste tout un paragraphe d'instruction à réaliser pour préciser cela.

Considérations générales : priorisation des énergies renouvelables

Avant de dénaturer irrémédiablement nos paysages ruraux par l'implantation d'éoliennes, celle de Paizay-Naudouin Embourie en occurrence, il conviendrait de prioriser les énergies renouvelables.

Les choix devraient se porter en premier sur :

- l'équipement en panneaux photovoltaïques des parkings (ombrières) et des toitures des zones industrielles et commerciales, des bâtiments publics.

Installer des éoliennes à 52 km d'Angoulême, le grand centre urbain local alors qu'Angoulême refuse d'installer sur ces zones industrielles et commerciales des panneaux photovoltaïques est une aberration au regard des pertes de charge lors du transport d'électricité ;

- l'installation de microstations de méthanisation en liaison avec les exploitations agricoles ;

- l'utilisation du bois énergie et du bois dans les constructions : la Charente, c'est 151 600 ha boisés, soit 34,08 % de son territoire. La production forestière annuelle exploitable est de 690 000 m³ pour seulement 300 à 400 000 m³ exploités, incluant le bois de feu autoconsommé. **La forêt est sous-exploitée** ;

- l'aménagement de microcentrales hydroélectriques sur nos rivières ;

- etc. dont les tours d'aérogénération.

Et la première énergie économisée est l'énergie non utilisée : isolation des bâtiments.

Quels sont les choix de la politique du Conseil Départemental sur le mix énergétique ? Cela fait 30 ans que ce sujet est en discussion. Les élus doivent prendre une décision. Demander un moratoire et une mise en attente est insuffisant. Le changement climatique n'attend pas, les projets des uns et des autres non plus. En outre les techniques en énergie renouvelable évoluent à grande vitesse, des mises à jour régulières sont nécessaires. Il y a urgence climatique.

Il ne faudrait pas que ce projet soit de l'opportunisme subventionnable.

Pertes de valeurs locatives cadastrales

Pour la première fois en France, un Tribunal Administratif confirme le lien entre l'industrialisation d'une zone rurale par l'éolien, les nuisances environnementales des éoliennes, et la baisse de valeur d'une habitation. (TA Nantes n°1803960 18 déc. 2020).

Il y a donc une perte des valeurs locatives cadastrales pour tous les bâtis en co-visibilité. Cette perte de valeur locative va induire :

- une perte des taxes foncières payées aux communes, donc une diminution du budget communal à taux égaux de taxes, ainsi que des autres collectivités locales ;
- une perte de la dotation générale de fonctionnement aux deux communes concernées et aux collectivités dont elles dépendent.

Ces données n'ont pas été chiffrées ni prises en compte.

Il est impératif de disposer de ces données afin de prendre une décision en toute connaissance de cause. Or elles sont absentes.

Indemnisation du préjudice de vue

Par jugement du 06/01/21 n°11-18-000623 M. GUYNET/Consorts GAUGUET, le tribunal judiciaire d'Angoulême a reconnu un trouble anormal de voisinage par préjudice de vue d'une perte de paysage ouvrant droit à indemnisation.

L'ensemble des propriétaires de bâti sont donc susceptibles de solliciter de l'opérateur, la société SOLVEO, une indemnisation financière pour l'installation de ces quatre éoliennes qui viennent modifier et troubler leur paysage traditionnel.

Ce fait a été soigneusement caché dans ce dossier d'enquête publique aux dépens des résidents locaux.

Le dossier présenté n'est pas juste, honnête et sincère.

Il est impératif de disposer de ces données afin de prendre une décision en toute connaissance de cause. Or elles sont absentes.

Combien la société SOLVEO a-t-elle provisionné à ce fonds d'indemnisation ?

En conséquence, Monsieur le Commissaire Enquêteur, je renouvelle ma totale opposition à ce projet.

Avec mes salutations respectueuses,

LANDRÉ Pierre

lepiare@gmail.com

=

— Pièces jointes : —

2019 Adresse Personnelle.png.pdf

30 octets

LANDRÉ Pierre

"Maison de Maître"

10, route de la Joubalot

L'Âge Ballot de Sainte-Colombe

16230 VAL-de-BONNIEURE

Tél. (domicile) : 05 45 22 72 77

Tél. (bureau) : 05 56 96 04 07

Portable : 06 29 64 72 31

Courriel personnel : landre.pierre@wanadoo.fr

Sujet : [INTERNET] Contribution enquête publique projet éolien des chaumes

De : Pierre LANDRÉ <lepiare@gmail.com>

Date : 28/11/2021 19:28

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte **ma totale opposition à ce projet éolien** aux motifs suivants :

Énergie renouvelable

Tout le monde est pour l'énergie renouvelable.

Le SRADDET propose un mix énergétique.

La question ici est la suivante : est-ce que l'éolien est ici sur Paizay-Naudouin Embourie le plus opportun des divers types d'énergie renouvelable ? Il n'y a aucun comparatif.

En Allemagne par exemple, dans des territoires ruraux comparables, il y a tout un réseau de microcentrales de méthanisation. C'est une alternative en énergie renouvelable.

Coût en énergie grise et en CO₂ pour la production de ces éoliennes

Il est indiqué que cette extension permet d'économiser 40 000 t de CO₂ par an : très bien.

Mais qu'en est-il de l'énergie grise et des émissions de CO₂ nécessaire pour la construction et la mise en place de ces éoliennes ? Combien d'années de fonctionnement sera-t-il nécessaire pour les compenser ? Cette durée est-elle supérieure ou inférieure à la durée normale de fonctionnement ?

Où sont produits les éléments constitutifs de ces éoliennes et où sont-elles assemblées avant d'être montées ? Si les éléments de bases sont fabriqués en Chine, ce sont des centrales à charbon extrêmement polluantes en termes de CO₂ qui fournissent l'énergie.

Le transport se fait par bateaux utilisant de fioul lourd extrêmement polluant en termes de CO₂ qui fournissent l'énergie.

Si c'est en Allemagne qu'elles sont assemblées, ce sont des centrales à lignite très polluantes en termes de CO₂ qui fournissent l'énergie.

Sont à rajouter le transport et le montage final.

Quelle est la quantité de CO₂ anthropique fossile ainsi utilisée pour ce projet augmentant ainsi les gaz à effet de serre* ? Ces données manquent. Comment seront-elles compensées ?

Quel est le bilan carbone de ce projet ?

Il faudrait ne pas se retrouver dans la situation des panneaux photovoltaïques fabriqués en Chine et installés en France : leur fabrication et installation équivalent à 30 ans d'utilisation d'économie de

CO₂ pour une durée de vie estimée à 20 ans*. Résultat : ils produisent une augmentation de CO₂ anthropique fossile augmentant l'effet de serre et aggravent le changement climatique. L'inverse de ce qui est présenté. Pour ce projet de Paizay-Naudouin Embourie, quelles sont les données ?

Puissance installée et puissance de production

Quelle est la puissance installée et quelle est la puissance de production ?

Comme les éoliennes ne fonctionnent que s'il y a du vent, la puissance nominale de production en cas de vent serait de 20 % de la puissance installée, ramenée à 2 à 5 % en moyenne annuelle*.

Cela impose des centrales à gaz de puissance équivalente pour pouvoir prendre immédiatement le relais en cas d'absence de vent. Où seront construites ces centrales à gaz de substitution (ou comment cette substitution sera-t-elle réalisée) ? Quelle quantité de CO₂ fossile sera-t-elle nécessaire en substitution ?

Il n'est question d'aucune installation de stockage d'électricité auprès de ces éoliennes. Pourquoi ? Des centrales à inertie en béton existent. Plus elles sont près des éoliennes, plus elles sont efficaces.

Quel est l'objectif de production de ces éoliennes : pour une utilisation locale et une indépendance énergétique locale ou pour alimenter le réseau (et s'y perdre) ? Les infrastructures de connexion existent-elles en nombre et qualité suffisante au niveau local, régional et national ou même international ?

À noter qu'actuellement, en Californie qui a démantelé ses centrales nucléaires pour ne miser que sur de l'éolien et du photovoltaïque, avec des températures de 50 °C la nuit et pas de vent, leur peu de centrales à gaz ne suffisent pas à alimenter les climatiseurs : il y a des coupures d'électricité ! Est-ce l'avenir qui se prépare pour la Charente et/ou la Nouvelle-Aquitaine ?

* Référence : présentation de M. Jean-Marc JANCOVICI, ingénieur-conseil, à la commission du Sénat sur les énergies renouvelables, éoliennes et panneaux photovoltaïques.

Intégration paysagée et choix d'orientation paysager

Il est présenté une intégration paysagère : bien.

Mais ce n'est pas ce qui est demandé.

Passer d'une ligne de 4 éoliennes dans un paysage ouvert est un changement fondamental.

C'est un changement de paradigme du tout au tout.

Il n'est pas question de se contenter d'une simple étude d'intégration d'habillage paysager.

Doivent être définies des options de choix d'objectifs de gestion esthétique du paysage dans le projet lui-même. Quels sont-ils ? Ces choix doivent être clairs. L'habillage vient après.

Tout un travail de choix collectifs d'aménagement a été réalisé dans le cadre du projet de PLUi. Le choix a été fait de conserver l'aspect paysager existant de grandes zones boisées, du bocage existant et des perspectives ouvertes actuelles. L'implantation de 4 éoliennes est en complète contradiction avec ces choix : **zone A où les éoliennes ne sont pas autorisées**.

Une mise en cohérence du projet d'aménagement du territoire des élus au sens paysager et de ses objectifs doit être réalisée avec cette extension du parc éolien. Cela n'apparaît pas clairement dans ce projet. Il reste tout un paragraphe d'instruction à réaliser pour préciser cela.

Considérations générales : priorisation des énergies renouvelables

Avant de dénaturer irrémédiablement nos paysages ruraux par l'implantation d'éoliennes, celle de Paizay-Naudouin Embourie en occurrence, il conviendrait de prioriser les énergies renouvelables.

Les choix devraient se porter en premier sur :

- l'équipement en panneaux photovoltaïques des parkings (ombrières) et des toitures des zones industrielles et commerciales, des bâtiments publics.

Installer des éoliennes à 52 km d'Angoulême, le grand centre urbain local alors qu'Angoulême refuse d'installer sur ces zones industrielles et commerciales des panneaux photovoltaïques est une aberration au regard des pertes de charge lors du transport d'électricité ;

- l'installation de microstations de méthanisation en liaison avec les exploitations agricoles ;

- l'utilisation du bois énergie et du bois dans les constructions : la Charente, c'est 151 600 ha boisés, soit 34,08 % de son territoire. La production forestière annuelle exploitable est de 690 000 m³ pour seulement 300 à 400 000 m³ exploités, incluant le bois de feu autoconsommé. **La forêt est sous-exploitée ;**

- l'aménagement de microcentrales hydroélectriques sur nos rivières ;

- etc. dont les tours d'aérogénération.

Et la première énergie économisée est l'énergie non utilisée : isolation des bâtiments.

Quels sont les choix de la politique du Conseil Départemental sur le mix énergétique ? Cela fait 30 ans que ce sujet est en discussion. Les élus doivent prendre une décision. Demander un moratoire et une mise en attente est insuffisant. Le changement climatique n'attend pas, les projets des uns et des autres non plus. En outre les techniques en énergie renouvelable évoluent à grande vitesse, des mises à jour régulières sont nécessaires. Il y a urgence climatique.

Il ne faudrait pas que ce projet soit de l'opportuniste subventionnable.

Pertes de valeurs locatives cadastrales

Pour la première fois en France, un Tribunal Administratif confirme le lien entre l'industrialisation d'une zone rurale par l'éolien, les nuisances environnementales des éoliennes, et la baisse de valeur d'une habitation. (TA Nantes n°1803960 18 déc. 2020).

Il y a donc une perte des valeurs locatives cadastrales pour tous les bâtis en co-visibilité. Cette perte de valeur locative va induire :

- une perte des taxes foncières payées aux communes, donc une diminution du budget communal à taux égaux de taxes, ainsi que des autres collectivités locales ;

- une perte de la dotation générale de fonctionnement aux deux communes concernées et aux collectivités dont elles dépendent.

Ces données n'ont pas été chiffrées ni prises en compte.

Il est impératif de disposer de ces données afin de prendre une décision en toute connaissance de cause. Or elles sont absentes.

Indemnisation du préjudice de vue

Par jugement du 06/01/21 n°11-18-000623 M. GUYNET/Consorts GAUGUET, le tribunal judiciaire d'Angoulême a reconnu un trouble anormal de voisinage par préjudice de vue d'une perte de paysage ouvrant droit à indemnisation.

L'ensemble des propriétaires de bâti sont donc susceptibles de solliciter de l'opérateur, la société SOLVEO, une indemnisation financière pour l'installation de ces quatre éoliennes qui viennent modifier et troubler leur paysage traditionnel.

Ce fait a été soigneusement caché dans ce dossier d'enquête publique aux dépens des résidants locaux.

Le dossier présenté n'est pas juste, honnête et sincère.

Il est impératif de disposer de ces données afin de prendre une décision en toute connaissance de cause. Or elles sont absentes.

Combien la société SOLVEO a-t-elle provisionné à ce fonds d'indemnisation ?

En conséquence, Monsieur le Commissaire Enquêteur, je renouvelle ma totale opposition à ce projet.

Avec mes salutations respectueuses,

LANDRÉ Pierre

lepiare@gmail.com

=

|

— Pièces jointes : —

2019 Adresse Personnelle.png.pdf

30 octets

LANDRÉ Pierre

"Maison de Maître"

10, route de la Joubalot

L'Âge Ballot de Sainte-Colombe

16230 VAL-de-BONNIEURE

Tél. (domicile) : 05 45 22 72 77

Tél. (bureau) : 05 56 96 04 07

Portable : 06 29 64 72 31

Courriel personnel : landre.pierre@wanadoo.fr

Sujet : [INTERNET] NON au projet des 4 éoliennes de 180m à Paizay-Naudouin-Embourie

De : N N <nurn@msn.com>

Date : 28/11/2021 22:18

Pour : "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

NON au projet des 4 éoliennes de 180m à Paizay-Naudouin-Embourie

Encore 4 de trop, STOP par pitié ARRETEZ de nous cercler de ces tannées d'éoliennes.

Sujet : [INTERNET] Courrier de soutien - Enquête Publique Paizay-Naudouin-Embourie
De : "Vrecourt, Nicolas" <NVrecourt@nordex-online.com>
Date : 28/11/2021 23:01
Pour : "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

Bonsoir,

Je vous prie de trouver notre courrier soutien au projet éolien des Chaumes.

Je reste à votre disposition pour toute question relative aux aérogénérateurs.

Bien cordialement.

Nicolas Vrécourt
Head of Sales Western Mediterranean
Nordex Group

Nordex France S.A.S.
194, avenue du Président Wilson
93210 Saint-Denis La Plaine, France

Phone: +33 (0)1 55 93 44 65
Mobile: +33 (0)6 72 17 75 83
Email: nvrecourt@nordex-online.com
web: <http://www.nordex-online.com/>

N° B 439 008 004 / R.C.S. de Bobigny, La Plaine-St. Denis, Anna-Katharina de Tourtier

Wir schützen Ihre Daten. Nähere Informationen dazu finden Sie [hier](#) oder auf unserer Homepage unter "Datenschutzerklärung".
We protect your data. For further information please click [here](#) or visit the "Privacy" link on our website.

As you are aware, messages sent by e-mail can be manipulated by third parties. For this reason our e-mail messages are generally not legally binding. This electronic message (including any attachments) contains confidential information and may be privileged or otherwise protected from disclosure. The information is intended to be for the use of the intended addressee only. Please be aware that any disclosure, copy, distribution or use of the contents of this message is prohibited. If you have received this e-mail in error please notify me immediately by reply e-mail and delete this message and any attachments from your system.

Thank you for your cooperation.

—Pièces jointes : —

Courrier_participation EP_Paizay-Naudouin-Embourie_Nordex.pdf

30 octets



Enquête publique : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Parc Eolien des Chaumes

Commune de Paizay-Naudouin-Embourie (Charente, 16)

Observations et avis NORDEX FRANCE

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par ce courrier, je voudrais vous exposer notre soutien au projet de 4 éoliennes du projet situé sur la commune de Paizay-Naudouin-Embourie, en Charente.

Récemment, la France a confirmé des objectifs ambitieux en matière de développement des Energies Renouvelables grâce aux Programmations Pluriannuelles de l'Energie et lors de la COP26. Nous ne pourrions atteindre ces objectifs si nous ne soutenons pas la filière éolienne terrestre et les énergies renouvelables qui présentent des atouts majeurs si l'on compare aux sources d'énergie traditionnellement utilisées jusque-là. L'éolien terrestre présente de nombreux avantages parmi lesquels :

- Un coût de production qui est désormais très compétitif et qui s'avère être meilleur que les dernières générations de réacteurs nucléaires type EPR, confirmé par les derniers Appels d'Offres de l'éolien terrestre
- Une croissance forte et constante en termes de création d'emplois et d'augmentation de chiffres d'affaires
- Une redynamisation des territoires grâce aux retombées économiques aux collectivités et les créations d'emplois liées aux phases opérationnelles de construction et de maintenance des éoliennes
- Une production d'énergie locale dont la saisonnalité correspond aux périodes de consommation des foyers (production éolienne et consommation plus fortes en hiver)
- Un développement technologique toujours plus poussé qui permet aux éoliennes terrestres de produire plus d'énergie, à moindre coût et avec des émissions acoustiques largement optimisées.

Le projet éolien de Paizay-Naudouin-Embourie développé par la société SOLVEO ENERGIE s'inscrit dans ce cadre et montre la rigueur ainsi que le respect des territoires dont a fait preuve ce développeur éolien depuis de nombreuses années :

- Le profond respect de la problématique acoustique avec un éloignement des éoliennes de plus de 582m, qui ont elles-mêmes été choisies au regard de leurs performances acoustiques et de production d'énergie
- Construire et maintenir ces aérogénérateurs permettront de faire travailler les entreprises de génie civil locales et de renforcer les équipes de maintenance du fournisseur de ces matériels. En conséquence, l'économie locale n'en sera que redynamisée
- La base de Service Nordex située à Vars (16) compte actuellement 5 techniciens en charge de la supervision et la maintenance de 23 éoliennes à proximité. L'année 2021 a vu l'installation de 15 éoliennes supplémentaires aux alentours de ce centre de maintenance. L'installation de 4 éoliennes supplémentaires sur le projet de Paizay-Naudouin-Embourie permettra le renforcement des équipes de maintenance avec le recrutement d'un technicien supplémentaire.

Un projet comme Paizay-Naudouin-Embourie ne peut être que bénéfique et nous lui apportons notre entier soutien. Restant disponible pour toute discussion, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

NORDEX France SAS
Nicolas Vrécourt
nvrecourt@nordex-online.com